

## COMMUNE DE GREZIEU-LA-VARENNE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

\*\*\*\*\*

Séance du 23 janvier 2023

*L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois janvier à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Grézieu-la-Varenne, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard ROMIER, Maire.*

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Quorum : 15**

**Présents :**                    **25**    Monia FAYOLLE, Laurent FOUGEROUX, Fabienne TOURAINE, Pierre GRATALOUP, Elodie RELING, Jean-Claude CORBIN, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Olivier BAREILLE, Anne-Virginie POUSSE, Gilbert BERTRAND, Nadine MAZZA, Laurence MEUNIER, Jean-Marc CHAPPAZ, Béatrice BOULANGE, Fanny LEBAYLE, Michel LAGIER, Robert NICOLETTI, Christel DECATOIRE, Hugues JEANTET, Eliane BERTIN, Jacques MEILHON, Anne-Marie MATHIEU, Clément PERRIER, Marc ZIOLKOWSKI

**Absents excusés :**            Jean-Claude JAUNEAU, Emeric MOREL, Virginie BLAISON, Renée TORRES

**Pouvoirs :**                    **4**    Jean-Claude JAUNEAU à Isabelle SEIGLE-FERRAND  
Emeric MOREL à Monia FAYOLLE  
Virginie BLAISON à Laurent FOUGEROUX  
Renée TORRES à Hugues JEANTET

**Secrétaire de séance :**    Michel LAGIER

**Date de la convocation :**    17 janvier 2023

**Date d'affichage de la convocation :** 17 janvier 2023

---

#### **Délibération n° 6**

#### **Délibération n° 006/2023 – Création d'un city stade et d'un skatepark – Demande de subvention – Etat – DETR 2023**

La municipalité de Grézieu-la-Varenne souhaite encourager le développement des pratiques de sports et de loisirs sur son territoire et contribuer ainsi à l'amélioration de la qualité de son cadre de vie.

Pour cela, il est a été décidé la création d'un city stade et d'un skatepark au sein du pôle sportif, situé route du Col de la Luère, actuellement constitué des équipements suivants :

- la salle des sports Eugène Catalan ;
- deux terrains de football, le stade d'honneur en herbe et un stade en gazon synthétique, et un bâtiment abritant le club-house et les vestiaires ;
- quatre courts de tennis, dont deux couverts, et un club-house.

Ce projet, qui a pour objectif de diversifier les équipements mis à la disposition de tous les publics, participe pleinement à l'affirmation de cette volonté renforcée par la labellisation de la commune de Grézieu-la-Varenne comme « Terres de Jeux 2024 ».

Les installations, en accès libre, seront des espaces d'activités et de convivialité.

Le city stade, de dimensions 16 x 10 m, sera revêtu de gazon synthétique et permettra la pratique du football, du basketball et du handball.

Le skatepark aura un espace de pratique béton, d'une surface de 715 m<sup>2</sup>.

Le coût prévisionnel global de l'opération s'élève à 392 310,00 € HT.

Cette opération étant éligible au dispositif de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – Exercice 2023 – mis en place par l'Etat, il est proposé au conseil municipal de solliciter une aide financière à ce titre pour sa réalisation. Il est à préciser qu'une subvention d'un montant de 54 000,00 € a été attribuée par le Département du Rhône dans le cadre du partenariat territorial.

Le plan de financement serait ainsi le suivant :

Dépenses en € HT		Financement en €	
Honoraires et frais divers	19 310,00	Commune ( <i>autofinancement</i> )	78 462,00
Travaux	353 000,00	Etat – DETR 2023	156 924,00
		Région Auvergne-Rhône-Alpes ( <i>demande en cours</i> )	102 924,00
Imprévus ( <i>dont inflation</i> )	20 000,00	Département du Rhône	54 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>392 310,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>392 310,00</b>

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la circulaire n° E-2022-28 du 10 novembre 2022 de Monsieur le Préfet du Rhône relative à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – Exercice 2023,

**OUI** l'exposé,

Après en avoir délibéré,

**ADOpte** l'opération de création d'un city stade et d'un skatepark.

**ARRETE** ses modalités de financement telles que mentionnées ci-dessus.

**DONNE DELEGATION** à Monsieur le Maire afin de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – Exercice 2023, pour la réalisation de cette opération.

**POUR : 29**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Accusé de réception en préfecture  
069-216900944-20230123-230123\_0062023-DE  
Reçu le 24/01/2023

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

*Pour extrait conforme,*

**Bernard ROMIER**  
Maire de Grézieu-la-Varenne

